

vivrr Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 19 – Juillet/Août 2017

Infos

✉ Mairie

📞 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr
<http://www.saint-augustin-des-bois.fr>

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedi 2 septembre 2017 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

Fermeture exceptionnelle **les mardi 18 et lundi 31 juillet 2017 et lundi 14 août**

📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

Fermée du 13 juillet au 25 août

🕒 Horaires d'ouverture :

De 17h à 18h30 le mercredi

De 16h45 à 19 h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

Collecte des ordures ménagères :

Mercredis 12 et 26 juillet, 9 et 23 août 2017

☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 116 117 - Pharmacie de garde : 32.37

Suivez notre commune sur Facebook www.facebook.com/saintaugustindesbois49/



L'édito de Virginie Guichard

Chers Augustinoises et Augustinois,

Les mois de mai, juin et le début de juillet ont été riches en rencontres et en temps festifs et culturels sur notre commune. Retenons en trois enseignements :

- D'abord le plaisir de nous voir rassemblés autour de projets fédérateurs et communs qui facilitent les rencontres, l'interconnaissance, le dialogue, la compréhension, le respect mutuel. Faire ensemble est tout autant important que vivre ensemble.
- Ensuite, la force du collectif et la conjugaison des talents et compétences des uns et des autres : de ceux qui sont au-devant de la scène et de ceux qui préparent en amont, de ceux qui accueillent et de ceux qui nettoient. Notre commune est riche de chacun et chacune.
- Enfin, le sens de l'engagement de nos agents et des bénévoles de tout horizon. Que chacun en soit remercié.

Ces mois passés ont aussi été ceux de l'aboutissement de quelques-uns des projets nous avons engagés :

- Le vestiaire des services techniques est rutilant et l'électricité de notre mairie aux normes. Merci à l'équipe de bénévoles qui a participé à son aménagement.
- La rentrée scolaire se profile avec une ouverture élargie de l'accueil périscolaire. Restera, dans le cadre des échanges programmés sur la réforme des rythmes scolaires, à consolider les solutions offertes aux familles, notamment pour le mercredi matin.
- Le redressement des finances de la commune. Il a été salué par le sous-préfet lors la traditionnelle rencontre « réseau d'alerte ». L'endettement ne pouvant malheureusement pas s'évaporer...

Ce mois de juillet, sera aussi celui du lancement du financement participatif de l'aire de jeux pour laquelle nous avons aussi obtenu des financements de l'Etat et la réserve parlementaire de Mme Bouchoux. Faites circuler autour de vous le lien vers le site de collecte ou invitez amis et familles à se rendre directement à la mairie !

Rendez-vous pour un ultime concert gratuit le 9 juillet à 11h30 au Clos des Roses : saveurs, jazz... St Augustin, swingue enfin et cela nous fait tous chaud au cœur !

Bonne lecture à tous et à toutes.

ERRATUM

ERRATUM dans le bulletin municipal de juin 2017. Toutes nos excuses pour cette coquille qui s'est glissée dans le compte rendu de conseil municipal.

Il a été indiqué, à tort, le texte suivant : "Dans le cadre du Festival « Orgues de Barbarie et contes » qui se déroulera le 3 et 4 juin 2017, l'association support, St O se bouge, a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 3 625,00 €".

En réalité le montant de 3 625 € est **la somme de toutes les subventions exceptionnelles** : soit 2 625 € de participation aux voyages scolaires pour les 2 écoles et 1 000€ à St Ô se bouge pour le festival d'Orgues de Barbarie et contes.

Voici l'extrait du compte rendu de la séance :

*"Madame Chantal MAHOT énumère les demandes de subventions faites par les associations. Il est constaté une certaine stabilité en dehors de 3 demandes de subventions exceptionnelles sollicitées par les associations de parents d'élèves et par l'association culturelle St O se bouge. En effet, Madame Chantal MAHOT précise que la commune a été sollicitée par les écoles pour apporter une contribution financière aux voyages scolaires organisés cette année à Piriac et à la Tranche sur Mer. Il est ainsi proposé une participation à hauteur de 35 euros par enfant concernés, soit 19 élèves de l'école privée Ste Monique et 56 élèves de l'école publique Albert Jacquard. Ces subventions exceptionnelles seront versées aux associations de parents d'élèves (OGEC et APE) en complément des subventions de fonctionnement. Par ailleurs, dans le cadre du Festival « Orgues de Barbarie et contes » qui se déroulera le 3 et 4 juin 2017, l'association organisatrice St O se bouge a sollicité la mairie pour apporter une contribution à cet événement. Le montant de ces demandes exceptionnelles s'élève à 3 625,00 €." **Montant attribué aux différentes associations concernées.***

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 13 juin 2017

Les comptes-rendus de séances des conseils municipaux sont disponibles sur le site Internet de la mairie rubrique « Municipalité ». Vous pouvez également vous adresser à l'accueil de la mairie.

Prochain conseil : le mardi 12 septembre à 20h30 à la salle annexe de la mairie

Aire de jeux :

Dans le cadre du projet de création d'une aire de jeux pour enfants sur la commune, un financement participatif va être proposé par l'intermédiaire d'une plateforme gérée par Collecticity.fr, il paraît opportun de laisser le choix aux donateurs de pouvoir déposer un don, sous forme de chèque bancaire, directement en mairie. Afin d'accepter les règlements par chèque, une régie de recettes temporaire va être constituée sur la période de campagne de dons, soit du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, conformément à l'accord de la Direction générale des Finances Publiques, la mairie pourra délivrer des reçus de dons aux donateurs afin qu'ils puissent bénéficier d'avantages fiscaux à condition que les dons soient affectés exclusivement au financement de l'aire de jeux et que ces derniers soient isolés dans la comptabilité de la commune.

Remplacement du tracteur de la commune :

Le tracteur communal actuel, comptant 10 800 heures et datant de 1979, est vétuste, fréquemment en réparation et ne permet plus aux agents techniques de travailler de façon optimum, il a été prévu au budget 2017 un montant de 30 000 € d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion. L'estimation non contractuelle du montant du marché s'élève à 25 000 € HT.

Deux entreprises ont déposé une offre dans les délais.

Enquête de recensement de la population 2018 :

L'INSEE a informé la commune qu'une campagne de recensement des habitants se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune devra :

- Désigner un coordonnateur (agent communal) responsable de la collecte des données et encadrant des agents recenseurs : sa charge de travail est estimée à 20 jours pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement
- Recruter et rémunérer 2 agents recenseurs
- Communiquer.

Elections sénatoriales septembre 2017 :

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs aura lieu dimanche 24 septembre 2017.

Préalablement à l'élection des sénateurs, les 186 communes du Maine-et-Loire doivent élire leurs délégués et suppléants. Pour Saint-Augustin-des-Bois élection de 3 délégués et 3 suppléants lors du conseil municipal du 30 juin 2017.

Informations diverses

- ↪ **Le conseil départemental procèdera à des travaux d'entretien de l'enrobé** sur la RD15 (route de St Germain des Prés) du 10 juillet 8h au 11 juillet 18h. Une déviation sera mise en place par la RD961 (route de Saint Georges Sur Loire).
- ↪ **Problème de couverture réseau mobile**, signalez-le à partir de l'application du Conseil Régional Gigalis sur gigalis.paysdelaloire.fr
- ↪ **Groupe de travail 0 phyto** : suite à notre appel pour constituer un groupe de réflexion sur le passage zéro phyto, vous avez été nombreux à nous répondre. Le groupe est donc complet. Profitons-en pour souligner que malgré un nouvel équipement (réciprocatteur) il sera difficile pour nos agents d'obtenir un résultat similaire à celui que nous avons avec les produits phytosanitaires. A chacun donc d'être patient, compréhensif et de donner quelques minutes de son temps pour désherber devant chez lui...
- ↪ **Le cabinet infirmier ferme** : après 6 mois d'activité, Mme Pellissier, a décidé de fermer les portes de son cabinet car sa patientèle était trop peu importante. Vous retrouverez les coordonnées des cabinets et du centre de soin intervenant dans la commune dans la plaquette du CCAS distribuée dernièrement.
- ↪ **Tournée annuelle de conservation cadastrale, AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS** : M. de MALET, agent du Cadastre sera de passage sur la commune entre le 10/07/2017 et le 15/09/2017 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.
- ↪ Pendant l'été, la **bibliothèque** de Saint-Augustin-des-Bois sera ouverte aux horaires habituels jusqu'au mercredi 12 juillet. Elle sera fermée du 13 juillet au 25 août et rouvrira à partir du samedi 26 août.



- ↪ Après plusieurs semaines de travaux, grâce à l'investissement des élus, de bénévoles et des agents techniques, un **nouvel espace de travail pour les agents techniques** a été créé permettant un meilleur confort pour assurer le changement de tenue vestimentaire et les tâches administratives.

Retour sur le Festival d'orgues de barbarie et la fête de la musique

Quelques mots des tourneurs et conteurs
après le festival

"Si l'orgue de barbarie m'était conté"
qui a eu lieu du 3 et 4 juin :



"Incroyable ce festival !!! Merveilleux, vraiment.

Très différent de tous, nous avons apprécié la singularité d'y trouver des poètes, des conteurs, et bien sûr des chanteurs. Ce festival a un caractère qu'il faut préserver, la présence des conteurs, des chanteurs en poésie, de la musique ancienne fait de cet événement une rencontre unique". (JB. M.)

"Ce festival n'a pas du tout ressemblé à tous ceux que nous avons vécus ailleurs, par son site d'une part et par le fait que la chanson était mêlée au conte d'autre part, ce qui a fait son originalité et sa richesse. Une belle réussite pour une première sans faute ! Félicitations !" (S.P.)

"Vraiment merci pour tout, pour ces rencontres. Quel plaisir de vivre un festival de cette qualité. Ça fait très longtemps que je n'avais assisté à une soirée (de festival d'orgues), aussi agréable. Vraiment, bravo." (C.R.)

Un grand merci à tous pour la réussite de ce bel événement, associations, bénévoles, habitants, élus, équipe technique et agents communaux, financeurs, sponsors, commerçants... Ce 1^{er} festival est un succès avant tout pour toutes ces merveilleuses rencontres, les formidables partages. Il a permis également la découverte pour certains d'un instrument qu'ils pensaient "ringard" et l'ont apprécié finalement à sa juste valeur musicale de patrimoine mais aussi de musique et chanson actuelles... A dans 2 ans !

Une partie des bénéfices du festival sera reversée au **profit du projet d'aire de jeux** prévu cette année sur la commune.

Fête de la musique du vendredi 23 juin

« Encore merci d'être venu si nombreux pour cette seconde édition de la fête de la musique. Il y a avait encore plus de monde que l'année dernière 😊 » (St Ô se bouge)

Pour la 2ème année consécutive, l'association St Ô se bouge nous a offert une magnifique soirée à l'occasion de la fête de la musique.

Au programme : démonstration de Zumba puis les groupes très talentueux « la clé des chants », « les ravings » et « Youth Quiet » qui nous ont mis dans l'ambiance. Merci aux membres de l'association, à tous les bénévoles mais aussi aux spectateurs d'être venus partager ce moment.



Projet de création d'une aire de jeux

Après des mois de démarches administratives, le projet de création d'une aire de jeux se concrétise enfin avec le lancement de la collecte de dons du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017. Pour donner en faveur de ce projet, c'est possible sur la plateforme en ligne www.collecticity.fr ou par chèque directement en mairie.

Un reçu vous sera remis à la fin de la collecte pour bénéficier d'une réduction fiscale.

Un document spécial « Aire de jeux » est joint à ce bulletin et est également disponible en mairie, sur le site et la page Facebook de la commune.

Nous avons besoin de vous pour la bonne réussite de ce projet !

Sur votre agenda

À Saint Augustin

Dimanche 9 juillet 2017

SAVEURS JAZZ EN BALADE

À SAINT AUGUSTIN DES BOIS

10H00
Visite de l'exploitation apicole de la Bottellerie
Gratuit sur réservation à l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu : 02 41 92 86 83. Jauge limitée

11H30
Apero-Concert avec The WIP Station (clos des roses / accès libre)
Repli en cas de pluie : salle polyvalente
Programme complet sur WWW.SAVEURSJAZZFESTIVAL.COM

Vie paroissiale : messe à l'église de Saint-Augustin-des-Bois : dimanche 8 juillet à 18h30

Près de chez nous

Val d'Erdre-Auxence :

Piscine de Villemoisian du samedi 8 juillet 2017 au mercredi 30 août 2017 inclus. Horaires : 14h30 à 18h50

Le Louroux plage : Plage aménagée avec baignade surveillée en été sur les rives de l'étang du Petit Anjou.

Jeux pour enfants, zone de fitness, aire de pique-nique, snack sur place et animations en saison.

Du 4 juillet au 3 septembre : ouverture du mardi au vendredi de 13h30 à 19h00 et du samedi au dimanche de 13h30 à 20h00.

Cinéma avec Familles Rurales www.baladimages.fr

Bécon-les-Granits, salle F. Chopin : Marie-Francine, vendredi 7 juillet à 20h30.

Erdre-en-Anjou - La Pouéze : Anastasia, mercredi 5 juillet 2017 à 14h30

Marie-Francine, mercredi 5 juillet 2017 à 20h30

Adulte non adhérent : 5,50 €. Adulte adhérent : 4,50 €. Enfant -14 ans non adhérent : 4,00 €. Enfant -14 ans adhérent : 3,00 €.

Groupe 2,50 €. Pass Culture et Sport accepté.

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin (**septembre**), contactez-nous avant le **15 août** par mail à communication@saint-augustin-des-bois.fr ou à l'accueil de la mairie.



Ne pas jeter sur la voie publique

COMMENT FAIRE UN DON

Sur Internet, via la plateforme Collecticity :

En vous connectant sur le site internet <https://www.collecticity.fr/>

Cliquez sur « **Découvrez les projets** » puis sélectionner le projet d'Aire de jeux de Saint-Augustin-des-Bois. Ensuite, cliquez sur « **Soutenir ce projet** ».

Vous devez ensuite créer un compte si vous n'en avez pas. Les plateformes de financement participatif sont sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et sont tenues de respecter des obligations en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Pour cette raison des documents vous sont demandés à la création de votre compte. Munissez-vous d'un scan (ou photo) d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que de votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Pour procéder au don sur le site Collecticity, la carte bleue ou le chèque peuvent être utilisés.

Le RIB est nécessaire pour rembourser les dons en cas de non-atteinte de l'objectif de collecte. Aucun prélèvement ne sera fait.

Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez aussi faire un don par chèque en mairie :

Retournez le bulletin de don ci-dessous à la mairie de Saint-Augustin-des-Bois, complété et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de TRESOR PUBLIC. Une quittance vous sera remise. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur, à l'issue de la collecte et après encaissement des chèques. Il sera envoyé à l'adresse figurant sur le bulletin.

Don par chèque pour la création d'une aire de jeux

Bulletin à renvoyer à

*Mairie de Saint-Augustin-des-Bois 1 place de l'église 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
accompagné de votre don (en cas de don par chèque uniquement)*

OUI, je fais un don pour aider à la création de l'aire de jeux de Saint-Augustin-des-bois

Mon don est de euros et je souhaite bénéficier d'une réduction fiscale au titre de l'impôt :

sur le revenu sur les sociétés

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les **entreprises**, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires).

Nom – Prénom ou Société:

Adresse :

Email (ou téléphone) :

je refuse que mon nom soit cité dans les documents de communication (remerciements)

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la commune de St-Augustin-des-Bois.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.



Commune de
Saint-Augustin-des-Bois

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Participez au financement de ce projet
prévu au cœur de la commune

**DONS OUVRANT DROIT
À RÉDUCTION FISCALE !**



Retrouvez-nous vite sur le site de financement
participatif www.collecticity.fr dès le 1er juillet 2017

ou directement en mairie

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2017 pour faire un don

LES PETITS EUROS FERONT DES PETITS HEUREUX

MERCI POUR EUX

LE PROJET

Contexte :

La commune de Saint-Augustin-des-Bois accueille de nombreuses familles avec jeunes enfants, mais aussi des grands-parents, des assistantes maternelles... Et actuellement il n'y a pas d'aire de jeux. Les finances de la commune ne permettent pas de prendre en charge intégralement un tel équipement. Nous nous attachons néanmoins à travailler principalement sur l'environnement et le cadre de vie, à replacer les habitants au cœur des projets d'animation, d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine et à recréer du lien social.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé un projet d'aire de jeux pour enfants, en faisant appel au financement participatif. Notre volonté d'améliorer l'attractivité et le bien-vivre ensemble de notre village motive aujourd'hui notre appel au mécénat participatif !

Présentation du projet :

Cette aire de jeux sera installée au cœur de la commune, à proximité des écoles et des commerces. Plus précisément sur l'espace vert entre le centre polyvalent et l'école Albert Jacquard.

Le choix des éléments de jeux n'a pas été arrêté mais cette aire de jeux sera **destinée aux enfants de 2/3 ans à 12 ans environ**.

L'aire de jeux comportera soit une structure principale, soit 2 mais moins importantes. Un sol synthétique sera privilégié afin d'apporter un meilleur confort et moins d'entretien pour les agents municipaux. Nous y installerons un banc et une poubelle.

Des devis ont été demandés. Le choix de la structure et l'installation se feront au cours du dernier trimestre 2017. Le groupe projet choisira différentes hypothèses et les donateurs qui le souhaitent participeront au choix final par le biais d'un vote.

Le financement :

Le budget prévisionnel de ce projet est de 15 000 € HT. Le plan de financement du projet est composé comme suit :

- Une dotation d'action parlementaire attribuée par la Sénatrice Corinne Bouchoux à hauteur de 3 000€,
- Une subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 5 250€, soit 35% du budget HT (conditionné par un budget de 15 000€ minimum),
- Un autofinancement par la commune, à hauteur de 2 500€ environ,
- Un financement participatif avec un objectif de collecte de 4 250€. L'intégralité des dons sera dédiée au projet même en cas de dépassement de l'objectif.

Durant la période de collecte, l'évolution globale des dons sera communiquée sur le site de la commune, sur la page Facebook et affichée en mairie.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie de

Saint-Augustin-des-Bois au 02.41.77.04.49 ou par mail accueil@saint-augustin-des-bois.fr

POURQUOI FAIRE UN DON

Votre soutien permettra de réaliser ce projet. En participant, vous aidez à améliorer le cadre de vie de la commune et vous obtenez une réduction fiscale (**attention cependant : pour bénéficiaire de la réduction fiscale, vous devez être imposable**) .

Les dons seront isolés dans la comptabilité et affectés exclusivement au financement de l'aire de jeux. Si les dons dépassent nos attentes, nous n'aurons aucun mal à investir cet argent pour compléter cet espace de jeux. En effet en fonction de la somme récupérée, nous pourrions prendre une structure plus grande ou un/des élément(s) supplémentaire(s).

Une plaquette avec photos et évolution du projet sera éditée. Il y sera indiqué le nom de chaque donateur. Pour les entreprises, nous y insérerons un petit encart publicitaire (ou carte de visite) d'un format de 9 x 5,5 cm environ. Merci de nous transmettre vos éléments par mail à l'adresse suivante : accueil@saint-augustin-des-bois.fr

Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse, merci de nous le signaler.

PARTICULIERS		ENTREPRISES	
66% de réduction		60% de réduction	
Votre don	Revient à	Votre don	Revient à
20 €	6,80 €	100 €	40 €
50 €	17 €	200 €	80 €
100 €	34 €	500 €	200 €

Réduction fiscale

Particuliers : Dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20% du revenu disponible.

Un don de 50 euros = 33 euros d'économie d'impôts

Entreprises : Dans le cadre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements, pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires aux entreprises donatrices assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition.

Un don de 200 euros = 120 euros d'économies d'impôts

Nous sommes bien conscients que certaines personnes ne pourront donner que quelques euros, voire même qu'un seul. Nous remercions vivement, non pas les plus gros donateurs seulement, mais tous les donateurs, quel que soit le montant de leur don.

Cas particulier de l'annulation de l'action : si pour une raison quelconque le projet venait à être annulé, le don effectué par le mécène sera intégralement restitué. L'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.